

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 439

présenté par

Mme Pouzyreff, Mme Bergé, M. Mendes, Mme Thevenot, M. Bothorel, M. Labaronne,
M. Maillard, Mme Lebec, Mme Le Nabour, M. Midy et Mme Miller

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 8, substituer au taux :

« 25 % »

le taux :

« 2,5 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose le taux de la taxe « superprofits » proposée par l'article 3 de la présente proposition de loi.